

Exigeons la prime REP et REP+

pour tous les personnels

AED et AESH



Tous les personnels rémunérés par l'État dans les écoles, collèges et établissements publics perçoivent la prime REP/REP+, sauf les AED et les AESH. Cette injustice est d'autant plus flagrante que les AED et les AESH sont des personnels qui font partie intégrante de la communauté éducative, en contact permanent avec les élèves.

Face aux revendications des personnels, le ministre Blanquer fait la sourde oreille. C'est donc maintenant

qu'il faut agir pour que ces catégories de personnels bénéficient de la prime. SUD éducation se mobilise et s'apprête à engager une action en justice pour faire reconnaître le droit des AED et AESH à percevoir la prime REP/REP+. Alors que le ministère évoque à demi-mots le démantèlement programmé de l'éducation prioritaire, la mobilisation doit permettre de gagner dès à présent.

POURQUOI REVENDIQUER

LA PRIME REP ET REP+

POUR LES AED ET LES AESH

Depuis la création des REP (réseaux d'éducation prioritaires) en 2014, les personnels touchent une indemnité au nom de la spécificité de leur travail et la pénibilité de leurs conditions de travail. Tous les personnels ? Non. Malgré la communication du ministère de Jean-Michel Blanquer à la rentrée 2018 qui avait pu le laisser espérer, les Assistant-e-s d'Éducation et les Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap ne perçoivent toujours pas l'indemnité REP, autour de 208 euros pour un contrat annuel d'une quotité de 50 %. Pourtant AED et AESH font partie du personnel d'encadrement et d'accompagnement et contribuent au même titre que les autres personnels, titulaires ou non titulaires, à la réussite de tous les élèves en éducation prioritaire. Ils et elles sont confronté-e-s directement à la grande difficulté des élèves en vie scolaire et en classe et participent pour une part plus qu'importante à la bonne marche des établissements REP ou REP+. Cette injustice flagrante contrevient à l'égalité de traitement des agents de la fonction publique.

COMMENT REVENDIQUER LA

PRIME REP et REP + ?

SUD éducation revendique le versement de l'indemnité REP à tous les personnels travaillant en éducation prioritaire.

SUD éducation invite :

-chaque AESH et AED travaillant en éducation prioritaire à envoyer massivement un courrier de réclamation à leur administration (voir les modèles sur le site de SUD éducation). L'administration a deux mois pour vous répondre. Une absence de réponse équivaut à refus. Pour la suite des démarches (recours et tribunal administratif, contacter votre syndicat SUD éducation local).

-l'ensemble des personnels titulaires ou non titulaires à faire voter des motions (cf modèle de motion ci-dessous) dans les conseils d'administration et les conseils d'école.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat SUD éducation pour vous aider à calculer le montant de l'indemnité qui vous est dû.

Au-delà du versement de l'indemnité REP à tous les personnels travaillant en éducation prioritaire, SUD éducation revendique une augmentation de salaire pour tous les contractuel-le-s et leur titularisation immédiate sans condition de nationalité ni de diplôme

**Modèles de courriers, motions-types,
textes réglementaires, modes de calcul...
rendez-vous sur www.sudeducation.org**